



DEVENIR MECENE DE SALBRIS NATATION

A Salbris Natation nous avons beaucoup d'idées et une en particulier pour vous permettre de payer Moins d'impôts tout en soutenant notre, votre, Club, Il s'agit du mécénat

Qu'est-ce que le mécénat ?

Le mécénat est un acte philanthropique qui se traduit par le versement d'un don à Salbris Natation.

Le mécénat régi par la loi n°2003-709 du 1er Août 2003, peut être le fait des particuliers (adhérent ou non du club) ou des entreprises commerciales intéressées par la pratique sportive de Salbris Natation et le soutien à ses 500 licenciés.

Salbris Natation peut bénéficier du mécénat puisque notre club est considéré comme d'intérêt général (CGI, art.200 et 238 bis) par l'administration fiscale.

On peut définir le mécénat comme l'apport d'un soutien financier par une entreprise ou un particulier à une action, activité d'intérêt général.

Le mécénat et Salbris Natation

Vous avez compris la nécessité de se mobiliser. Le fonctionnement de Salbris Natation demande des moyens importants.

En nous aidant par le biais du mécénat, vous permettrez à nos adhérents de continuer le sport qu'ils aiment dans de meilleures conditions ou tout simplement de garder l'inscription au club à un prix raisonnable pour tous.

Si nous voulons permettre à chacun de s'épanouir en pratiquant son sport, si nous voulons continuer à vivre ensemble des moments riches en émotions, mobilisons-nous.

En Bref...

C'est Quoi?

Un soutien financier apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une association pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Mécénat & Impôts

Le mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôts. Un bon moyen de contribuer au bon fonctionnement de notre club tout en allégeant votre taux d'imposition.

Pour Qui?

Tout foyer fiscal ou entreprise est éligible au mécénat tant que celui-ci est imposable.



Comment aider SALBRIS NATATION ? En faisant un don et en trouvant des entreprises qui peuvent nous aider en faisant un don ou en devenant partenaire.

Chacun de nous connaît un entrepreneur prêt à nous aider: Employeur, Artisan, Commerçant de son quartier, Connaissances ... Alors d'avance, MERCI A TOUS.

BULLETIN REPONSE

Je soussigné,

Raison Sociale (pour les entreprises)

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Email:

Accepte d'aider le Club de SALBRIS NATATION, pour un montant de:

Je souhaite recevoir le reçu officiel "Cerfa 11580-03" destiné à ma déduction d'impôt.

Date:

Signature:



Merci de nous faire parvenir votre don avec ce bulletin à l'adresse suivante:

SALBRIS NATATION

43 Avenue de la Résistance

41300 SALBRIS

Merci !!!

Vous êtes un Particulier

DEFISCALISEZ 66%

66% du montant des dons versés en 2015 sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, lorsque vous effectuez un don de 60€, il ne vous en coûtera, après déduction d'impôts, que 20.40€.

Voici quelques exemples pour mieux comprendre

Votre don	→	Votre dépense réelle	→	Votre économie D'impôts
20€		6.80€		13.20€
50€		17€		33€
150€		51€		99€
500€		170€		330€

Cette réduction ne peut pas dépasser 20% de votre revenu imposable. Si la réduction liée à votre don est plus importante, vous pourrez toutefois la reporter et l'étaler sur les quatre années suivantes.

DEFISCALISEZ 60%

Vous représentez une entreprise

Le principe du mécénat sportif permet d'offrir à l'entreprise, un allègement fiscal, une publicité efficace, de nouveaux contacts, ainsi qu'une nouvelle dynamique internet à moindre coût.

Avantages pour l'entreprise: Les avantages du mécénat sont à la fois, numériques, grâce à la défiscalisation, mais sert aussi à valoriser l'image institutionnelle de l'entreprise.

Si vous représentez une entreprise, effectuez un don au nom d'une entreprise, et vous pourrez déduire 60% du montant du don de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 0.5 pour mille du chiffre d'affaire hors taxes de l'entreprise.